

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SEINE-MARITIME**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE**

**Séance du jeudi 25 septembre 2025**

<b>Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal</b> 19	<b>Nombre de Membres présents à la séance</b> 14	<b>Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération</b> 18
---	---	--

Date de la convocation : 17 septembre 2025

Date d'affichage de l'ordre du jour : 17 septembre 2025

**L'an deux-mil-vingt-cinq, le 25 septembre à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.**

**Présents :**

Madame Claude BOULIER, Monsieur Michel BRUNG, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Vincent GAUDICHON, Madame Annick KOEHLER, Madame Annie LECOQ, Madame Amélie NÉE, Monsieur Olivier ORIENT, Madame Marie-Claire OSMONT, Monsieur Daniel RAIMBAULT, Madame Géraldine SAHUT et Madame Christine TALBOT.

**Absents excusés :**

Madame Mélanie DECURE, Madame Nathalie DELESTRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Rémy JAMES a donné pouvoir à Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Daniel PELFRÈNE a donné pouvoir à Monsieur Vincent GAUDICHON, Monsieur Frédéric POTHÉRAT a donné pouvoir à Madame Géraldine SAHUT.

**Secrétaire de séance :**

Madame Annick KOEHLER a été nommée secrétaire de séance.

**2025 / 045 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE VOYAGE SCOLAIRE POUR 2026**

Dans le cadre du projet de budget 2026, et suite à la présentation par le directeur de l'école Samivel du projet éducatif : il souhaiterait organiser un voyage scolaire avec toutes les classes élémentaires, du CP au CM2, soit environ 90 enfants à destination de Amiens.

Monsieur le Maire invite Madame SAHUT à présenter ce projet.

Monsieur le Maire propose d'allouer le montant de subvention suivant :

Subvention	Compte	Montant 2024	Montant 2025	Proposition 2026
<b>Classe de découverte</b>	65748	50 € x 24 élèves = 1 200 €	20 € x 130 élèves (nombre d'élèves au 01/01/2025) = 2 600 €	20 € x nombre d'élèves au 01/01/2026

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- L'octroi de cette subvention à hauteur de « 20 € par élève et par an », étant précisé que ce sera le nombre d'élèves de l'école Samivel (maternelle et primaire) au 1<sup>er</sup> janvier 2026 qui sera pris en compte.
- D'inscrire cette somme au budget 2026, article 65748 du budget de fonctionnement.

La secrétaire de séance, Annick KOEHLER



Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Jean-Paul COUILLER

